

Supplément 4 : Rétrospective école de Xambes

Nous terminons ici notre série de cahiers spéciaux consacrés à l'école.

Le texte qui suit s'appuie en grande partie sur la documentation fournie en 2014 par Anaël Vignet, directeur de l'Espace d'Architecture romane à l'abbaye de Saint-Amant-de-Boixe, lors d'une visite guidée de Xambes. Nous lui adressons tous nos remerciements pour nous avoir communiqué ses transcriptions. Sources : Archives départementales de la Charente 2OPROV 423/1 (1830-1883) et 2OPROV 423/2 (1884-1954)

Notes sur l'école de Xambes

Un premier projet de construction d'école est mentionné dans un acte de vente du 31 octobre 1842 par lequel Pierre Hériard, propriétaire demeurant à Villognon, cède à la commune de Xambes, représentée par le maire Louis Henri Bonnet, « *un local destiné à y construire une maison d'école communale* » pour 85 F. Nous n'avons pas réussi à localiser cet établissement.

En 1881-1882, Jules Ferry rend l'enseignement primaire gratuit et obligatoire jusqu'à 13 ans. Les municipalités doivent se doter d'une école publique laïque. Comme dans beaucoup de communes, Xambes décide de construire un bâtiment municipal, à la fois mairie et école. La commune choisira une architecture relativement imposante qui affirme la présence de la République sur le territoire. Il suivra le plan classique : un corps central dédié à la mairie et, dans les ailes symétriques, l'école des filles et l'école des garçons. S'y ajouteront, à l'étage, les deux logements de fonction pour l'instituteur et l'institutrice (actuelle salle du conseil).

Le projet d'une nouvelle école est évoqué dans le registre des délibérations (session extraordinaire du 28 juin 1881) : « *M. le Maire rappelle à l'assemblée que les deux écoles communales, dont une, celles des filles, appartient à un particulier, sont insuffisantes et sont établies dans des conditions tellement défectueuses que MM. les instituteurs des écoles réclament depuis longtemps que la commune fasse construire, ainsi le conseil municipal a-t-il dans sa séance du 28 juin décidé que c'était à ce parti qu'il fallait s'arrêter et a dès lors chargé M. Landry architecte à Angoulême de dresser le projets de ces constructions. Le terrain qui lui a paru être le plus convenable pour établir ces établissements scolaires qui serait pris dans une parcelle de terre portant le n°854 section B du plan cadastral se situe au chef-lieu de la commune d'une contenance de 20 ares longeant au nord la route d'intérêt commun n°58 de Jauldes à Aigre et que la commune a acquis conditionnellement du sieur Albert Louis moyennant le prix de 2 500 F en principal car le terrain est plus élevé que ceux qui constituent l'agglomération de l'ensemble du bourg proprement dit et est dès lors plus salubre pour un établissement de cette nature, c'est donc sur ce terrain qu'il nous est proposé par les plans et devis ci-joint établis*

1° un bâtiment central contenant deux logements distincts l'un pour l'instituteur et l'autre pour l'institutrice avec des greniers au-dessus des écoles, au rez-de-chaussée existera la mairie ouvrant sur la cour d'entrée du devant qui dès lors ne gênera en aucune façon le service de l'instruction primaire,

2° une école de garçon à gauche du bâtiment central ayant un vide intérieur de 8 m de long sur 6 m de largeur,

3° une école de filles du côté opposé ayant également un vide intérieur de 8 m de longueur sur 6 m.

4° des cours sur le derrière parfaitement séparées avec des entrées distinctes et dans lesquelles seront des latrines à la portée de la vue des maîtres, ainsi que des préaux couverts,

5° et enfin deux jardins à la suite (un pour chaque ménage).

[...] Chaque classe aura une longueur de 8 m sur une largeur de 6 m dans œuvre, ce qui donnera pour les deux une superficie de 96 m² avec une hauteur en cerveau de 4 m qui permettra d'y recevoir plus de 75 élèves des deux sexes ce qui satisfait aux instructions ministérielles qui prescrivent d'avoir des classes qui permettent de recevoir un nombre d'enfants égal à 12 % de la population totale de la commune. »

Le tout pour une somme totale de 29 550 F

Pour faire face à ces dépenses, la municipalité propose de vendre aux enchères l'école existante évaluée à 1 600 F, de contracter un emprunt de 14 500 F « *à la Caisse des Écoles*

remboursables (en capital et intérêts) en trente années à partir de 1882 moyennant le paiement à cette Caisse d'un taux d'intérêt à 2 % par semestre ».

Le vote de cet emprunt aura comme conséquence une hausse des impôts : *« l'assemblée après en avoir délibéré décide de plus à la majorité que pour faire face à l'amortissement de cet emprunt en capital et intérêts, la commune de Xambes sera imposée à 17 centimes extraordinaires au principal des quatre contributions directes pendant trente ans à partir de 1882 inclusivement. » « Et comme il existe un déficit de 13 450 F pour couvrir les dépenses indiquées ci-dessus, l'assemblée sollicite du Conseil Général et de Mr le ministre de l'Instruction Publique l'allocation de secours s'élevant à la dite somme de 13 450 F attendu qu'il lui est impossible de s'imposer de plus grands sacrifices puisque les trois centimes qui lui restent à partir de 1881 sont réservés pour faire d'importantes réparations aux bâtiments communaux. »* La préfecture approuve le projet le 24 mars 1882. Les travaux seront adjugés à François Caillaud, entrepreneur à Marcillac.

Si l'on se fie à l'inscription qui figure au fronton de la mairie, le bâtiment sera inauguré en 1885, par le maire, M. Bouquet.

En 1886, dans une délibération du 30 mai¹, la municipalité sollicite une aide supplémentaire de la préfecture car *« lors de la réduction du devis des travaux de construction des écoles communales la pénurie des ressources n'avait pas permis de comprendre dans ce devis les dépenses relatives à la construction d'un puits mitoyen entre les jardins de l'instituteur et de l'institutrice, et comme l'eau est indispensable tant aux ménages des deux maîtres qu'aux besoins des enfants qui fréquentent les deux écoles, le mur mitoyen entre les deux jardins n'a pas été achevé afin de ménager la place utile au percement d'un puits mitoyen »* soit une dépense de 1 800 F.

L'inspecteur primaire donne un avis favorable à ce secours.

Le registre des délibérations nous apprend que le 10 février 1892 (maire : M. Pintaud), le conseil municipal demande la transformation de l'école de filles en une classe enfantine. En effet conformément à une circulaire ministérielle récente, la population étant passée sous le seuil des 400 habitants, Xambes *« se trouve dans la catégorie des communes où l'école des filles ne peut plus conserver le caractère obligatoire [...] et les émoluments de la maîtresse tombent à la charge de la commune. »* La charge financière étant trop lourde, le conseil *« prie l'administration de vouloir bien créer à Xambes une classe enfantine. »*

En 1927, un courrier de l'inspecteur d'académie, M. Talbert², informe le préfet qu'il autorise la commune de Xambes à installer le bureau du facteur-receveur dans la partie du local scolaire vacante (l'école des filles, à droite de la mairie) depuis la transformation des écoles en classe mixte. Outre la salle de classe, le facteur pourra utiliser le logement, le préau, le jardin et aura un droit de puisage de l'eau du puits de l'école. Cependant, les transformations devront permettre, le cas échéants, de rendre sans long délai, et à peu de frais les locaux abandonnés à leur destination première. Cette nouvelle affectation sera validée par une délibération municipale du 18 mars 1927 (maire : M. Godichon). On ignore à quelle date l'école retrouvera ses deux classes.

En 1991, sera créé le SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire) pour gérer le RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) entre les communes de Coulonges, Villognon et Xambes. Les élèves seront répartis dans deux sites : les petits dans l'école de Xambes, les grands dans celle de Villognon.

L'école de Xambes prendra le nom de « Paul Buard » en souvenir de son directeur, décédé en 1988 (voir ci-dessous 2^e photo).

J.-Louis Jonquet

Les photos suivantes, qui semblent dater de la fin des années 70 et du début des années 80, proviennent des collections des familles Bardeau, Lacure, Peroteau, Petit et Solecki. Nous les remercions chaleureusement de nous les avoir transmises.

1. Document signalé par Jane Souris.

2. Document signalé par Isabelle Maurin-Joffre.



Classe de Mme Raymond.



Classe de M. Buard.





Classe de M. **Boussiron**, vers 1974 (la classe des petits était tenue par Mme **Chastaignier**)

1. Chantal **Andrieux** - 2. Catherine **Paziot** - 3. Thierry (?) **Bailloux** - 4. Bruno **Gréziller** - 5. Marielle **Trillaud** - 6. Bertrand **Trillaud**
7. Véronique **Jallet** - 8. Camille **Bachateme** (?) - 9. Alice (?) **Roy** - 10. Brigitte **Menachaud** - 11. Corinne **Pagnoux** - 12. Jean-Marie **Lacure** - 13. Thierry **Dion** - 14. Thierry **Lemoine** - 15. Jean-Philippe **Loiseau** - 16. Christian **Meunier** - 17. Christian (?) **Bailloux**
18. Éric **Jaulin** - 19. Christian **Jérôme**





